

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Siège de Strasbourg
Pôle Formation, Certification, Emploi

**Dossier de demande d'autorisation d'exercice
en France de la profession de
(cocher la case correspondante)**

<input type="checkbox"/> Aide-soignant	<input type="checkbox"/> Orthoptiste
<input type="checkbox"/> Ergothérapeute	<input type="checkbox"/> Psychomotricien
<input type="checkbox"/> Masseur-kinésithérapeute	<input type="checkbox"/> Technicien en analyses biomédicales
<input type="checkbox"/> Orthophoniste	

Le dossier constitué :

- de la présente fiche
- de l'annexe 1 (formulaire de demande d'autorisation d'exercice dûment rempli)
- des pièces justificatives listées à l'annexe 2

devra être envoyé **en 1 exemplaire** en pli recommandé ou déposé à la DRDJSCS Grand Est – Siège de Strasbourg.

Adresse d'envoi des documents

DRDJSCS Grand Est
Siège de Strasbourg
Pôle Formation Certification Emploi
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 STRASBOURG CEDEX

Renseignements

drjscs67-certif-formations@drjscs.gouv.fr

ANNEXE 1**Formulaire de demande d'autorisation d'exercice en France pour la profession de**

Indiquez la profession :

ETAT CIVIL	
<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom de famille (nom de naissance)	
Nom d'usage	
Prénoms	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Pays	
Nationalité	

COORDONNEES	
Adresse personnelle	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Téléphone portable	
Courriel	

DIPLOME DE LA PROFESSION CONSIDEREE	
Intitulé du diplôme	
Nom de l'institut de formation	
Date d'obtention	
Pays d'obtention	
Délivré par	
Le cas échéant, date de reconnaissance du diplôme par un état, membre ou partie	

EXERCICE PROFESSIONNEL		
Fonctions exercées à l'étranger ou dans un Etat membre ou partie (France incluse)		
Nature	Lieu et pays	Période

AUTRES DIPLOMES, TITRES ET CERTIFICATS			
Pays d'obtention	Intitulé du diplôme	Date d'obtention	Lieu de formation

PROJETS PROFESSIONNELS EVENTUELS (facultatif)

Fait à

Le

Signature du demandeur

ANNEXE 2

Liste des pièces à fournir

Vous êtes de nationalité communautaire et vous êtes...	Pièces justificatives que vous devez fournir en fonction de votre situation (A, B ou C)
	N.B. Les pièces n° 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 doivent être rédigées en langue française <u>ou traduites</u> par un traducteur agréé auprès des tribunaux français *
A – titulaire d'un titre de formation requis pour l'exercice de la profession précitée dans un État, membre ou partie, qui en règlemente l'accès ou son exercice	N°1 - Le formulaire de demande d'autorisation d'exercice complété (annexe 1)
	N°2 - Photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité à la date du dépôt du dossier
	N°3 - Copie du titre de formation permettant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention (DIPLÔME + TRADUCTION)
	N°4 - Le cas échéant, copie des diplômes complémentaires
	N°5 - SI EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE dans le domaine de la demande toutes pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience et des compétences acquises au cours de l'exercice professionnel dans un État, membre ou partie, ou dans un État tiers
	N°6 - Déclaration de l'autorité compétente de l'État où vous êtes établi, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de sanctions **
	N°7 - Copie des attestations des autorités ayant délivré le titre, spécifiant le niveau de la formation et, année par année, le détail et le volume horaire des enseignements suivis ainsi que le contenu et la durée des stages validés. PROGRAMME DÉTAILLÉ année/année + traduction Stages (nombres d'heures, lieux, disciplines)
	N°8 – Attestation sur l'honneur
B - justifiant d'un exercice professionnel dans un État, membre ou partie, qui ne règlemente pas l'accès à la profession demandée ou son exercice	N°9 - Fournir les 8 pièces indiquées ci-dessus et N° 9 : toutes pièces utiles indiquant que vous avez exercé dans cet Etat la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation : <ul style="list-style-type: none"> - pendant 2 ans au cours des 10 dernières années - à temps partiel pendant une durée correspondante à 2 ans de temps plein au cours des 10 dernières années. N.B. : ces pièces ne sont pas à fournir que si la formation conduisant à cette profession est règlementée.
C - titulaire d'un titre de formation délivré par un État tiers et reconnu par un État, membre ou partie, autre que la France	N°10 - Fournir les 8 pièces indiquées ci-dessus et N° 10 : la reconnaissance du titre de formation établie par les autorités de l'Etat, membre ou partie ayant reconnu ce titre. Cette reconnaissance doit vous permettre d'y exercer votre profession. N.B. infirmiers de spécialité : fournir la reconnaissance du titre de formation de spécialiste établi par les autorités de l'État membre ou partie ayant reconnu ce titre.

* Les pièces 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 doivent être rédigées en langue française ou **traduites par un traducteur agréé** auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération helvétique ou, pour les candidats résidant dans un Etat tiers, avoir fait l'objet d'une traduction certifiée par les autorités consulaires françaises.

** Par exemple : attestation de l'ordre, s'il existe, de l'employeur, de l'institut de formation en l'absence d'expérience professionnelle.